

Compte rendu de réunion

Création de la structure nationale dédiée à l'Agroforesterie

Date de la réunion : mercredi 13 mai 2015

Lieu : Ministère de l'Agriculture, 3 rue Barbet de Jouy - PARIS

Présents :

Pour l'AFAF :

- Alain CANET (le matin), Yann LOPPION, Fabien BALAGUER, Denis ASFAUX

Pour l'AFAC-Agroforesterie :

- Odile MARCEL, Françoise SIRE, Françoise KERYER, Pascal LAIGLE, Philippe GUILLET (représentant Dominique BORDEAU), Baptiste SANSON, Fabien LIAGRE, Xavier DEVAUX

Assistaient également à la réunion :

- Denis DOMALLAIN, CGAAER, membre de la mission Agroforesterie
- Christophe PINARD, chargé de mission DGPE (ex DGPAAT) en charge de la biodiversité et de l'agroforesterie
- Yves BACHEVILLIER, coordinateur du RMT « AgroforesterieS », secrétaire de la réunion.

Introduction/rappel de l'ordre du jour

Après un rappel des différents AAP (CASDAR, Partenariat/innovation – GIEE – ONVAR), Christophe PINARD présente la nouvelle organisation des services du Ministère et en particulier la création du **B**ureau du **C**hangement **C**limatique et de la **B**iodiversité (BCCB) qui dépend de la **D**irection **G**énérale de la **P**erformance économique et environnementale des **E**ntreprises (DGPE).

Denis DOMALLAIN informe l'assemblée de la phase finale du rapport de la mission Agroforesterie (dernière réunion de calage le 26 juin prochain).

Yves BACHEVILLIER rappelle les objectifs et la finalité du Réseau Mixte Technologique dédié à l'Agroforesterie et précise l'importance d'articuler les orientations et objectifs de la future structure avec les différents partenaires.

Le dossier ONVAR est opérationnel depuis le début de l'année. Il est porté par l'AFAF, mais conventionné pour partie avec l'AFAC-Agroforesterie à hauteur de 15 000 € pour 2015 (sur les 90 000 € de dotation annuelle).

Le projet définitif ONVAR reste conditionné à la création d'une structure nationale unique issue de la « fusion » entre les 2 associations pré-existantes. La nouvelle structure devra être opérationnelle au plus tard le 1^{er} janvier 2016 (sous peine de devoir rembourser une partie des crédits si la date devait être postérieure).

Tour de table – Attentes et difficultés pressenties

Attentes du rapprochement :

- Meilleure prise en compte et action forte sur les réglementations liées aux arbres (qui ont conduits à suspendre les actions de certains opérateurs locaux)
- Notions de biodiversité et d'habitat clairement affichées
- Prise en compte des interactions complémentaires (arbres/cultures associées).
- Retrouver de la lisibilité auprès des ministères (agriculture et écologie)
- Etre inscrit et reconnu dans une action publique
- Garder une approche transversale de l'arbre et donc être interlocuteur des 2 ministères (environnement et agriculture)
- Structure forte capable de se positionner au niveau Européen (cf EURAF)
- Définir le siège social, les locaux, le positionnement des locaux, des orientations pour assoir les moyens financiers
- Représentation par des agriculteurs
- Lobbying fort pour la prise en compte de l'arbre dans les différentes politiques (certification)
- Prise en compte de l'arbre rural (l'arbre hors forêt) et pas seulement agricole
- Coordination des démarches nationales de la nouvelle structure et des opérateurs locaux (complémentarité en s'appuyant sur l'expertise d'usage des structures locales et des agriculteurs)
- Privilégier un fonctionnement ascendant pour cette association
- Prise en compte des collectivités
- Outils efficace et opérationnel concernant la communication, la sensibilisation et l'information
- Développer les moyens de recherche (multifonctionnalité, préservation)
- Se doter de dispositifs d'accompagnement du développement de structures locales dans les département où il y en a besoin.
- Mission de veille réglementaire
- Fédération des acteurs du réseau. Ne pas faire la course au nombre de salariés

Craintes/difficultés liées au rapprochement :

- Calendrier extrêmement serré
- Diversité des acteurs et de structuration même des structures
- Complexité et historique à prendre en compte
- Gestion de la phase de transition
- Clarifier et afficher les orientations de la nouvelle structure
- Ne pas opposer l'agroforesterie intraparcellaire des systèmes bocagers/périphériques
- Redéfinir ce que l'on entend par agroforesterie
- Lenteur pour se mettre d'accord et être opérationnel
- Positionnement de la structure avec les opérateurs (concurrence)
- Gouvernance démocratique et transparente
- Prioriser les axes de développement (missions de type institut technique ou de type fédération nationale ?)
- Possibilités de modifier les actions inscrites dans le dossier ONVAR (apriori difficile compte tenu de l'état d'avancement du projet validé en janvier 2014)
- Cohérence entre les orientations ONVAR et plan d'actions du RMT
- Oublier les attentes des adhérents,
- La course aux projets qui engendre une fuite en avant pour assurer le financement de la structure.

Point sur les personnels des structures

CR établi par Yves BACHEVILLIER, validé par Christophe PINARD, Yann LOPPION, Baptiste SANSON

- AFAF : - 3 salariés à plein temps (2 CDI et 1 CDD)
 - 1 salarié 24h/semaine en CDI
 - 1 apprenti
 - Prise en charge d'une partie du temps d'une permanence à Bruxelles
 - 2 membres du CA indemnisés pour un temps partiel
- AFAC-A : - 1 salarié plein temps en CDD (financement fondation Yves ROCHER)
 - Externalisation de la communication
 - Externalisation de la gestion comptable et administrative

Concernant les relations entre Catherine MAYER et l'AFAC-A, il est précisé qu'en première instance, la plaignante (qui a porté plainte pour harcèlement moral) a été déboutée et condamnée aux dépens. Elle peut encore faire appel jusqu'à la fin du mois. Elle reste salariée de l'association, mais en arrêt maladie.

Denis DOMALLAIN demande que chaque structure établisse une synthèse des moyens humains mobilisés par chaque structure (fiche de poste, contrat, rémunération). Lisibilité de l'évolution au 1^{er} janvier 2016.
 Il est proposé de mettre en place une dropbox pour centraliser ces informations.

Création de binômes chargés de faire des propositions pour la prochaine rencontre

Objets	Personnes concernées
Statut, gouvernance et règlement intérieur	Baptiste SANSON, Pascal LAIGLE, Fabien BALAGUER
Moyens humains, personnel, siège social	Yann LOPPION, Olivier CLEMENT
Gestion des conventions et engagements divers	Fabien BALAGUER, Yann LOPPION, Françoise SIRE
Définition, orientation, projet associatif (Fédération possible ou pas ?)	Fabien BALAGUER, Xavier DEVAUX, Françoise KERYER
Budget 2016, perspective en fonction des actions engagées, fiscalité	Yann LOPPION, Fabien LIAGRE et Françoise SIRE
Communication (News letter, site)	Denis ASFAUX, Olivier CLEMENT
AAP « Réseau Rural », étude d'autres appel à projet éventuels (FDF,..)	Séverin LAVOYER, Françoise SIRE et Yves BACHEVILLIER

Pour chaque commission, travaux de synthèse et de réflexion à envoyer au reste du groupe au moins une semaine avant, soit avant le 12 juin prochain. Prévoir un texte posant clairement les questions qui devront être débattues lors de la séance du 19 juin.

Questionnaire d'enquête

Compte tenu de l'état d'avancement de la réflexion, on ne peut attendre d'avoir le retour des avis des membres des structures. Cette enquête validera donc a posteriori ce qui aura été retenu dans le cadre du groupe d'échange et permettra de communiquer auprès des membres. **Cette enquête sera envoyée sans faute au plus tard le 20 mai.**

Le groupe s'est ensuite attaché à travailler sur 2 points principaux dont les consensus sont les suivants :

Objectifs – Orientations de la nouvelle structure

- Veille réglementaire et juridique, Certification et Labellisation
- Animation du réseau. Assistance aux structures locales
- Recherche et développement. Cadre des missions
- Lobbying/Force de proposition au niveau national et Européen. Au niveau régional soutien (mais pas substitution) aux structures locales, voir aide à la création
- Communication, information et promotion
- Coordination et portage si besoin d'actions stratégiques nationales.

En marge de ces orientations, le débat a porté également sur la nécessité de préserver la diversité des systèmes agroforestiers tant sur leur constitution que sur leur finalité et les systèmes de cultures (et/ou pratiques associées). Dans ce cadre il faudra faire attention au concept d'agroforesterie de 3^{ème} génération qui si c'est un optimum vers lequel on pourrait tendre, ne doit en aucun cas être un préalable au programme de développement. Ce dernier passera par les professionnels agricoles qui devront, dans le cadre des projets et programmes, être capables de d'identifier aux pratiques préconisées. La difficulté, qui à ce stade de la discussion n'est pas tranchée sera de définir une stratégie de communication et de développement intégrant les critères d'innovation et d'acceptabilité compatibles avec une action cohérente, significative et perceptible sur le terrain.

Les orientations financières devront permettre à la structure de s'appuyer sur les AAP (financement CASDAR passant à 80% de l'animation dans les prochains programmes). Il est important de trouver l'équilibre des engagements de la nouvelle structure pour lui permettre de vivre et être en adéquation avec les structures adhérentes.

Il ne sera pas envisageable d'orienter des financements de fonctionnement spécifiques issus des prélèvements obligatoires auprès des agriculteurs. La future structure devra se financer sur les crédits ONVAR et sur des démarches de projets.

Gouvernance

Les gouvernances des 2 structures devront être expertisées pour en tirer un modèle qui soit le plus performant, réactif et le plus démocratique possible. Les missions et fonctions des différentes instances de gouvernance devront être clairement définies et coordonnées avec le pool des salariés.

Dans le fonctionnement actuel des 2 structures, il est à noter une implication très forte des administrateurs.

Par ailleurs a été évoqué le concept d'une organisation en Fédération qui permettrait en outre :

- De faire un comparatif avec l'agriculture biologique : FNAB pour la promotion et un institut technique (ITAB) pour les questions de R&D.
- De résoudre la future question du nom car une « fédération Nationale des Agroforesteries » montrerait le caractère innovant de la future structure, et

couperait court à un passé plus ou moins apprécié par une partie des agriculteurs...

- Quid de la possibilité d'adhérer à titre personnel ?

4/5

Une analyse de faisabilité sera réalisée par Fabien BALLAGUER/Xavier DEVAUX/ Françoise KERYER/Yann LOPPION pour la prochaine réunion.

Suite au débat, Il est convenu :

- de partir sur une organisation en collège du conseil d'administration de la future structure :
 - o 1^{er} : structures dont l'objet premier est la prise en compte de la haie, de l'arbre hors forêt et de toutes les agroforesteries,
 - o 2^{ème} : Collectivités, administrations de l'état, structures dont la prise en compte de la haie et de l'arbre hors forêt n'est pas l'objet principal, les entreprises, les centres de recherche et les établissements d'enseignement agricole.
 - les adhésions individuelles non agricoles ?
 - Toute autre adhésion ne rentrant pas dans les champs des 2 autres collèges.
 - o 3^{ème} : Organisations professionnelles agricoles, agriculteurs à titre personnel.

La présidence de l'association sera prioritairement réservée à un représentant du monde agricole.

Il apparait indispensable dans le fonctionnement de la structure de s'appuyer sur un directeur avec une forte délégation assurant des missions aujourd'hui portées par les administrateurs et les salariés des structures existantes.

Prochaines réunions :

- **Vendredi 19 juin de 10h à 17h à la DGPE, 3 rue Barber de Jouy - Salle 161**
- **Mardi 7 juillet de 10h à 17h à la DGPE, 3 rue Barbet de Jouy – Salle 540**

